

Assurances monde entier (dont France)

1 Assurance santé

Avec la CFE, vous pouvez choisir d'adhérer à **1, 2 ou 3 assurances** en fonction de vos besoins (tarifications trimestrielles).

Âges	MONDEXPAT SANTÉ ¹		FRANCEXPAT SANTÉ	
	SOLO	FAMILLE	SOLO	FAMILLE
0 - 24 ans*	180 €	528 €	153 €	285 €
25 - 29 ans*	189 €	564 €	180 €	285 €
30 - 34 ans	291 €	600 €	210 €	441 €
35 - 39 ans	315 €	726 €	246 €	522 €
40 - 44 ans	411 €	843 €	300 €	633 €
45 - 49 ans	453 €	981 €	378 €	780 €
50 - 54 ans	546 €	1 068 €	456 €	900 €
55 - 59 ans	636 €	1 233 €	525 €	996 €
60 - 64 ans	828 €	1 476 €	615 €	1 107 €
65 - 69 ans	867 €	1 545 €	648 €	1 161 €
Supérieur ou égale à 70 ans	909 €	1 623 €	678 €	1 221 €

* Tarifs correspondants au contrat JeunExpat Santé

OPTION INDEMNITÉS JOURNALIÈRES, CAPITAL DÉCÈS, INVALIDITÉ (PAR TRIMESTRE)			
RESSOURCES ANNUELLES	Égales ou supérieures à 48 060 €	Entre 48 059 € et 32 040 €	Inférieures à 32 039 €
	78 €	51 €	39 €

RetraitExpat Santé	Tarifs trimestriels
Solo	492 €
Famille	894 €

¹ Si vos ressources sont inférieures à 24 030 €, vous pouvez éventuellement bénéficier de la catégorie aidée pour l'assurance de base maladie-maternité. Ce dispositif ne concerne que les adhésions individuelles des Français expatriés hors de France et d'Europe. La demande doit être formulée auprès du consulat de rattachement. Montant de la cotisation trimestrielle « catégorie aidée » : **228 €**. En savoir plus : <https://www.cfe.fr/categorie-aidee>.

2 Accidents du travail - maladies professionnelles

	Taux	Base annuelle minimale de cotisations : 21 328 €	Base annuelle maximale de cotisations : 170 624 €
MONTANTS TRIMESTRIELS	1,15 %	60 €	492 €

Pour les étudiants stagiaires

Accidents du travail (stages conventionnés uniquement) par trimestre 60 €

* Les cotisations assurance santé sont fixées par arrêté ministériel et peuvent être modifiées à n'importe quel moment en fonction de la parution d'un nouvel arrêté.

3 Vieillesse (retraite) - Veuvage

Ressources annuelles	Égales ou supérieures à 48 060 €	Entre 48 059 € et 24 029 €	Inférieures à 24 029 €	Assurés moins 22 ans
Catégorie	1	2	3	4
Base de calcul de la cotisation	48 060 €	36 045 €	24 030 €	12 015 €
Montant trimestre 1* (taux de 17,87%)	2 148 €	1 611 €	1 074 €	537 €
Montant trimestre 2* (taux de 18,05%)	2 169 €	1 626 €	1 083 €	543 €
Montant trimestre 3 et 4* (taux de 17,96%)	2 157 €	1 617 €	1 080 €	540 €

*Montant identique pour la personne qui adhère en tant qu'ancien assuré d'un régime obligatoire français.

COTISATION RETRAITE POUR PERSONNE SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET CHARGÉE DE FAMILLE (enfant de moins de 20 ans)

Montant trimestre 1 17,87 % sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2026 (12,02 €)	1 089 €
Montant trimestre 2 18,05 % sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2026 (12,02 €)	1 101 €
Montant trimestre 3 et 4 17,96 % sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2026 (12,02 €)	1 095 €

Possibilité aussi d'adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de Sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).